

PRIX DU MÉMOIRE DE MASTER EN ARCHITECTURE

1^{re} édition

2024

« Dès maintenant,
penser ensemble
le logement de demain »

ENCOURAGER LA RECHERCHE SUR LE LOGEMENT AVEC LE PRIX DU MÉMOIRE DE MASTER DANS TOUTES LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Article 1 Présentation de la chaire « Le logement demain »

La chaire partenariale d'enseignement et de recherche « Le logement demain » veut répondre à la nécessité d'une réflexion partagée sur les évolutions de la production, de la gestion, des transformations et des pratiques de l'habitat, qui constituent un enjeu majeur du XXI^e siècle.

Les trois axes de la chaire

Désireuse d'articuler les dimensions sociale et spatiale de l'architecture, et de mettre en jeu la diversité des acteurs, des territoires et des échelles qui constituent l'écosystème de la conception et de la production du logement, la chaire organise ses réflexions selon trois axes principaux :

- **Défis de l'espace habité et enjeux programmatiques,**
- **Modes de production et de transformation du logement,**
- **Trajectoire des acteurs et mémoires des organisations.**

Pour plus d'informations, visionnez/téléchargez notre plaquette sur notre site officiel :



<https://www.chaire-logementdemain.fr/>

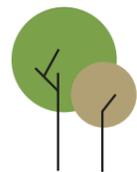
Article 2 Objet du prix du mémoire de master

Le prix de la chaire « Le logement demain » vise à encourager les étudiants des 22 écoles publiques et privées de France préparant le Diplôme d'État d'Architecte valant grade de Master (DEA) à **mener des recherches sur le thème du logement** dans le cadre de la production du mémoire de master, **et à diffuser les meilleurs de ces travaux.**

En conséquence, les mémoires de master d'architecture retenus pour concourir au prix de la chaire « Le logement demain » devront porter sur **le logement, dans son articulation entre dimensions sociales et spatiales**, et traiter d'au moins un des deux aspects suivants :

- **le logement comme espace habité** : collectif, individuel, intermédiaire,
- **« le logement demain »** : défis, enjeux, évolutions (de la conception, de la production et/ou de la transformation).

Parmi les autres sujets qui peuvent être traités : penser ensemble (le projet participatif), les typologies du logement, le logement partagé, le logement inclusif, les enjeux programmatiques et de planification, les acteurs et organisations, les politiques publiques, les territoires, les échelles, la mémoire, l'Histoire, etc. Cette liste étant non exhaustive.



Article 3 Conditions de participation et profil des candidats

Pour proposer leur mémoire de recherche de master les candidat.es doivent :

- **être ou avoir été inscrit.es dans une école d'architecture** publique ou privée en France en cycle Master d'architecture afin de préparer le Diplôme d'État d'Architecte.
- **avoir soutenu et validé leur mémoire de recherche de master d'architecture** au cours des années universitaires 2021-22, 2022-23 ou 2023-24.

Le/La candidat.e doit fournir les documents suivants (en ligne, sur le [site internet de la chaire](#)) :

- **le mémoire de recherche de master** au format .pdf (20 Mo maxi.),
- **un formulaire d'inscription** dûment complété en ligne,
- **un résumé de 2000 à 3000 SEC** (signes espaces compris) présentant la problématique, la méthodologie, les sources et les résultats du mémoire de recherche.

Un même auteur de mémoire de recherche de master ne peut concourir qu'une seule fois avec le même mémoire de recherche de master d'architecture. Les mémoires de recherche de master écrits à deux sont autorisés à concourir.

Article 4 Processus de sélection et d'évaluation des mémoires

La lecture des résumés permet de vérifier que chaque mémoire de recherche correspond bien aux critères de sélection définis par l'objet du prix à l'article 2.

Chaque mémoire de recherche retenu pour concourir au prix sera évalué par au moins deux membres du jury.

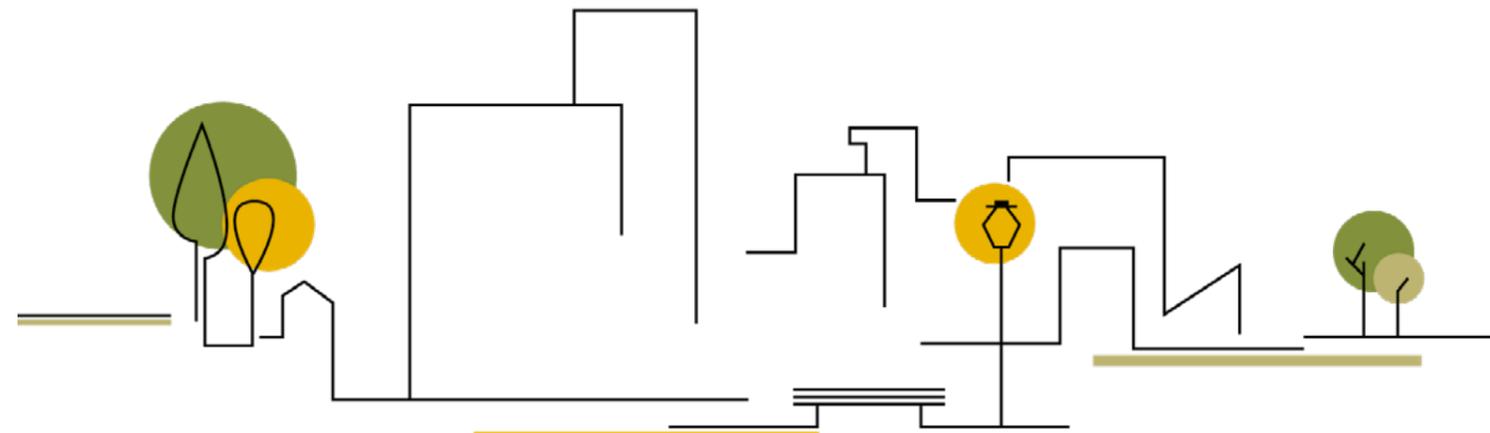
Le jury du prix est composé de manière collégiale et paritaire :

- **d'enseignants/chercheurs** des écoles d'architecture,
- **d'architectes praticiens** produisant du logement,
- **de membres et partenaires de la chaire.**

Tous les mémoires de recherche seront évalués suivant les critères suivants :

- **adéquation avec les axes de recherche de la chaire** « Le logement demain »,
- **originalité du sujet** et/ou de son traitement,
- **apport de connaissance** en matière de logement,
- **qualités de la recherche** menée,
- **qualités de l'écriture** du mémoire,
- **qualités de la présentation** du mémoire.

Pour chaque mémoire évalué, chaque membre du jury produira un compte-rendu de lecture et d'évaluation. Ces compte-rendus seront présentés lors de la délibération finale, qui définira le ou les lauréat.es du prix.



Article 5 Parrain/marraine et partenaire officiel du prix

Le prix du mémoire de master d'architecture de la chaire « Le logement demain » est parrainé par deux personnalités qui président le jury :

- un(e) architecte traitant de projets de logement,
- un(e) chercheur(se) en architecture traitant de sujets sur le thème du logement.

Le choix de deux personnalités, une issue du monde académique et une autre issue du monde professionnel, garantit l'articulation entre théorie et pratique. Ces parrains/marraines sont renouvelés chaque année.

Le prix de la chaire « Le logement demain » est soutenu par un ou plusieurs des partenaires officiels de la chaire. Ils sont associés à la chaire dans la promotion et la diffusion du prix.

Article 6 Prix et valorisation des mémoires lauréats

Le (la) ou les lauréat(e)s désigné(es) par le jury bénéficieront d'une valorisation faite avec les partenaires académiques et institutionnels de la chaire, et qui se traduira par :

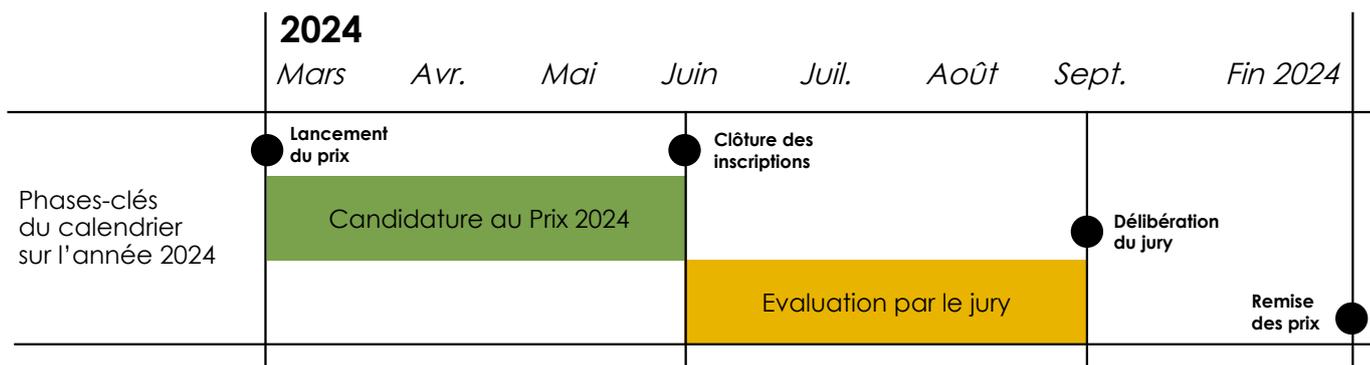
- la **participation à un événement** organisé par la chaire à l'occasion duquel sera remis le prix,
- la **publication du résumé et du mémoire** de master format .pdf sur le site internet de la chaire,
- la **mention « Prix de la chaire le logement demain »** apposée sur la couverture du mémoire publié,
- l'accompagnement par un ou des membres de la chaire dans la **rédaction et publication d'un article scientifique** afin de valoriser le ou les mémoires primés. Cet article fera l'objet d'une publication a minima sur le site de la chaire et éventuellement dans une revue de référence sur le logement.

Article 7 Données personnelles

Concernant les données personnelles, se référer à la [politique de confidentialité](#) de notre site internet.

Le ou les mémoires lauréats seront valorisés selon un contrat de cession de droits liant les parties (l'étudiant.e et l'ENSA Paris-La Villette pour le compte de la chaire « Le logement demain »).

Article 8 Calendrier



le logement
demain
CHAIRE PARTENARIALE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN ARCHITECTURE



PARIS
VAL DE
SEINE
UNIVERSITÉ
D'ARCHITECTURE

